

Direction Générale de l'ARS
A l'attention de Mr HOULNE Pascal
12 boulevard Jean Jaurès
54000 NANCY

Nancy le 18 novembre 2009

Monsieur Le Directeur Général,

L'équipe éducative de Camille MATHIS, consciente des difficultés que rencontre l'ARS actuellement, tient à vous alerter sur la dégradation des conditions de travail au sein de cet établissement et les conséquences néfastes sur la motivation et la volonté des travailleurs sociaux pour accomplir sereinement leur mission.

En effet, au fil des mois, le CHRS a connu et connaît à ce jour, un grand nombre de bouleversements tels que l'accroissement des permanences, de week-ends à travailler, la modification récurrente des plannings, l'augmentation du nombre de prises en charge individuelles, des missions (réforme de la Protection de l'Enfance, des tutelles, mise en place du RSA), le turn-over du personnel ou encore l'absence de personnel non remplacé.

Ces multiples changements ont pour effet de pallier au manque de personnel éducatif et ce, au détriment de notre mission et de notre vie personnelle et familiale. Ils génèrent fatigue, stress, usure professionnelle, voire démotivation. A ce jour, nous ne sommes plus en capacité d'effectuer nos missions, telles qu'elles sont recensées dans le projet d'établissement. Nous ne sommes plus en mesure de gérer de manière satisfaisante et transversale le suivi individualisé, la collectivité ainsi que notre mission d'urgence (dépannages).

Cette réalité quotidienne, notre indisponibilité à répondre aux diverses sollicitations des ménages accueillis engendrent des conséquences sur leur situation. Ils se sentent abandonnés, insécurisés. Ce climat de tension n'est pas sans conséquence sur la relation d'aide et le comportement de la collectivité et se traduit par des faits de violence, de conflit (entre usager et à l'encontre de l'équipe dans son ensemble). Du fait de nos conditions de travail, les familles sont contraintes de changer de référent tout au long de leur séjour, prolongeant ainsi leur temps de prise en charge. Leurs

besoins ne sont plus pris en compte, aucun projet collectif ou réflexion sur la parentalité ne peuvent se mettre en place de manière cohérente. Diverses pistes de réflexion pour améliorer les conditions de prise en charge sont entreprises. Elles n'ont pu aboutir du fait des perpétuels bouleversements.

Un accompagnement thématique, proposition envisagée suite à notre rencontre en Juin, ne nous semble pas être une réponse adaptée aux difficultés rencontrées dans la mesure où la charge de travail serait identique et où il n'existerait plus de référent unique, en d'autres termes, de connaissance globale de la situation ce qui est, à ce jour, vivement recommandé par les Instances externes. De plus, qu'en est-il du respect de la loi 2002.2, relative aux droits des usagers ?

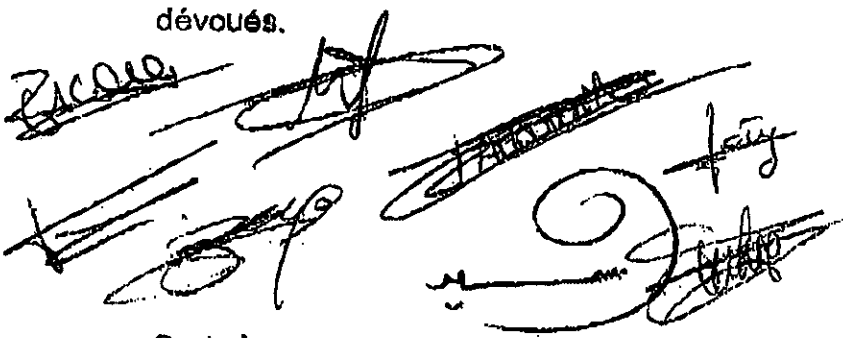
Que signifie à ce jour les termes accompagnement, réinsertion sociale, éducatif ?
Pouvons-nous, devons nous, économiser sur ces volets qui sont le fondement même et le nom de l'Association ?

La situation est préoccupante : à court terme, en Janvier, l'équipe sera constituée de 9.4 TS dont 5 TS de suivi pour l'ensemble du dispositif.

Monsieur Le Directeur Général, ces constats ne sont pas nouveaux et font l'objet d'échanges et de discussions de façon continue en réunions de service et avec les instances concernées. Ils traduisent de réelles inquiétudes sur la façon d'accomplir notre travail à court et moyen terme sans oublier la surcharge de travail générée par la période hivernale (conditions d'accueil et de mise à l'abri de familles sans hébergement).

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous voudrez bien accorder à notre correspondance et demandons à vous rencontrer afin de pouvoir échanger ensemble sur cette situation inquiétante pour les salariés.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'expression de nos sentiments dévoués.



L'équipe éducative

Copie à :

- Monsieur KHADA, directeur du pôle d'urgence et des CHRS,
- CHSCT,
- Délégués du personnel,
- CE,
- Madame MALO Véronique, Monsieur MILAN Daniel, chefs de service,
- Délégué syndical et représentant de section syndicale